

## **Procès verbal**

Le lundi 09 mars 2026 à 18 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 04 mars 2026, s'est réunie sous la présidence de Henri SANNIER.

Secrétaire de la séance : Marjorie DESAINTPAUL

**Présents** : Henri SANNIER, Jean-Luc Bourgois, Catherine Ravel, Valérie FLICOURT, Daniel Blondel, Marjorie DESAINTPAUL

**Représentés** : Gérard Delabroye représenté par Jean-Luc Bourgois

**Absents et excusés** : Fanny Courtois, Dominique Carbonnel, ANTOINE BROHON

### **Ordre du jour** :

- *Présentation du Compte Financier Unique (sous réserve du retour validé de la trésorerie)*
- *Informations communauté d'agglomération*
- *Étude devis pour aménagement des sanitaires rue du pont*
- *Point défense incendie*
- *Information site du moulin (rencontre département avec le gérant du saltimbanque et organisation du chantier)*
- *Contrat SPA*
- *Questions diverses*

*M le Maire procède à l'appel des conseillers, le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte. Mme Desaintpaul est nommée secrétaire de séance.*

*M le Maire informe que le Compte Financier Unique ne sera pas présenté car non validé par la trésorerie.*

Approbation du dernier procès-verbal (N° DE\_006\_2026)

*M le Maire demande aux membres de l'Assemblée Délibérante si des remarques sont émises sur le dernier procès-verbal en date du 19 février 2026.*

*Aucune remarque n'est émise.*

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Délibération : adoptée

### 1 - Contrat SPA

Contrat fourrière (N° DE\_007\_2026)

Monsieur le Maire donne lecture du nouveau contrat proposé par le refuge SPA de Buigny-Saint-Maclou pour la fourrière municipale et précise que la participation 2026 est fixée à 1€ par habitant.

La SPA ayant estimé la population totale Eaucourtoise à 423 habitants, la participation annuelle sera de 423€.

Le Conseil Municipal,

Entendu ces explications,

Après en avoir délibéré,

DECIDE le renouvellement du contrat passé avec le refuge SPA de Buigny-Saint-Maclou pour la fourrière municipale au tarif demandé par la SPA, soit 1 € par habitant pour un coût total 2026 de 423 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat proposé par la SPA de Buigny-Saint-Maclou pour l'exploitation d'une fourrière animale municipale et précise que ce contrat prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Délibération : adoptée

M Delabroye quitte la séance à 18h30.

### 2 - Présentation de devis

M le Maire laisse la parole à M Bourgois, 1er adjoint, qui présente le devis de la société Dubus relatifs aux travaux des sanitaires pour le local de l'ancien stade.

M Blondel ajoute qu'il y a nécessité de rédiger une convention d'utilisation de la salle et des installations de la commune avec les utilisateurs.

### 3 - Défense incendie

M le Maire présente le constat des problèmes de la défense incendie, notamment près du restaurant.

### 4 - Souches d'arbres

M le Maire rappelle qu'une partie de la berge le long de la Somme s'est effritée et que de ce fait des souches d'arbres sont à enlever. Un devis est en attente.

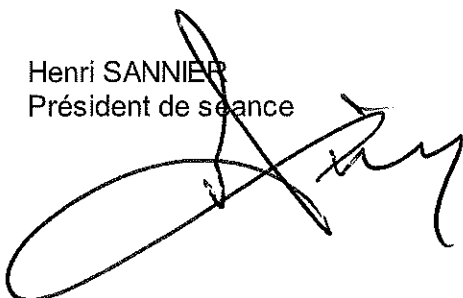
### 5 - Accès au Pont

M le Maire rappelle le choix du conseil municipal de l'entreprise attributaire de l'appel d'offre pour les missions de MOE. Il informe que les sociétés non retenues ont été prévenues par courrier. M le Maire ajoute que, comme acté par délibération, les travaux ne seront réalisés qu'à la condition de l'obtention des financements.

### 6 - Site du Moulin

M le Maire informe de la tenue d'une réunion prochainement entre les services du Département et le gestionnaire du Saltimbanque pour évoquer les travaux du belvédère qui seraient terminés fin août 2026.

Henri SANNIER  
Président de séance



Marjorie DESAINTPAUL  
Secrétaire de séance

